

13 sep 2002 -17:00

Appartient à Verslag van de vergadering van de Ministerraad van 13 september 2002

Dispenses accordées aux travailleurs ALE

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de l'Emploi, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) concernant les dispenses de l'obligation d'être inscrits comme demandeurs d'emploi accordées aux travailleurs ALE.

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de l'Emploi, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) concernant les dispenses de l'obligation d'être inscrits comme demandeurs d'emploi accordées aux travailleurs ALE.

Il s'agit de prolonger les périodes de référence et de dispense des périodes pendant lesquelles un complément est accordé aux travailleurs ALE qui suivent une action de formation ou d'insertion. Cet avant-projet est transmis au Conseil d'Etat pour avis dans un délai ne dépassant pas un mois. (*) modifiant l'article 79, § 4bis et § 12, alinéa 3, de l'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>